

COMMUNE DE ST LIZIER DU PLANTE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 AOÛT 2026

2026-21

L'an deux mille vingt-six, le 11 août à 20 heure 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme DAMBIELLE Raymonde, maire.

Nombres de membres

- afférents au conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 11
- procuration : 0
- qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : M. LASSUS Jean-Pierre, Mme BATAILLE Anne-Laure, M. ALLIOS Cédric, Mme DAURIAC Sylvette, M. BROQUERE Stéphane, Mme GIMENEZ Nadine, Mme LAIRLE Sabine, M. SORROCHE Thierry, M. De BON Nicolas et Mme CARRERE Mathilde

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme GIMENEZ Nadine

Date de convocation

07/08/2026

Mme la Maire expose au Conseil Municipal la problématique liée à la présence de chats errants sur le territoire de la commune et la nécessité de mettre en place une solution permettant de limiter leur prolifération.

Date d'affichage

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un dispositif proposé par la Fondation 30 Millions d'Amis, permettant aux communes de bénéficier d'une aide financière pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Objet de la délibération

**Stérilisation et identification
des chats errants- Partenariat
avec 30 millions d'amis**

Dans le cadre de cette convention, la fondation prend directement en charge les frais de stérilisation et d'identification des chats, selon les tarifs prévus par la convention.

La commune souhaite s'appuyer sur l'association Le Gang des Matous, qui prendra en charge les opérations liées aux chats concernés, notamment leur capture, leur transport chez le vétérinaire, leur suivi et leur remise en liberté sur leur lieu de capture.

Ce dispositif permet ainsi à la commune de mettre en place une action concrète pour limiter la prolifération des chats errants, tout en limitant l'impact financier pour la collectivité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sur la commune ;
- approuve le recours au dispositif proposé par la Fondation 30 Millions d'Amis et la participation de l'association Le Gang des Matous pour la prise en charge des chats concernés et l'organisation des opérations nécessaires ;
- autorise Mme la Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits

La maire,
Raymonde DAMBIELLE

